

Début à Bruxelles des consultations entre l'UE et le Burundi

Deutsche Welle, 08.12.2015 Pendant les quelques heures que vont durer ces consultations, le Burundi devra donner des gages solides sur sa volonté à respecter les principes que lui a fixés l'UE en dix points. Entre autres principes, la réouverture des médias privés, la liberté d'exercer le métier de journaliste ou encore l'ouverture d'une enquête sur les différentes exactions commises contre des civils dans le pays, depuis le début de la contestation contre le troisième mandat de Pierre Nkurunziza.

Par ailleurs, selon une source diplomatique à Bruxelles, "Il ne s'agit pas de négociations, mais de consultations qui obéissent à la procédure en vigueur dans l'UE ". Et après s'être présentée sa feuille de route, les 28 accorderont un délai de 120 jours à Bujumbura pour répondre à toutes leurs exigences, a ajouté cette source qui a requis l'anonymat. Le pays doit donc satisfaire ces exigences dans le délai requis. Sinon, il s'exposera à des sanctions, telle que la rupture de sa coopération avec l'Union européenne. Rappelons que l'aide de Bruxelles représente au moins 20% du budget de l'Etat burundais. Même si on en est pas encore à ce stade, l'UE estime qu'il y a déjà violation de l'article 96 de l'accord de Cotonou. Article qui promeut le respect des principes des droits de l'Homme et de démocratie dans tous les Etats qui ont ratifié cet accord. Un accord qui a été signé le 23 juin 2000 à Cotonou, la capitale économique béninoise entre l'Union européenne et les 79 Etats du groupe ACP, Afrique, Caraïbes et pacifiques.